



# COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES



## EDITO

**La détérioration de la situation économique et sociale devrait inciter fortement le gouvernement à sortir de la politique libérale qu'il continue à appliquer.**

Les salariés contestent de plus en plus l'austérité, le chômage grandissant et la précarité comme seules alternatives à la crise.

Partout les luttes s'engagent contre l'avidité des profits du patronat et contre la répression antisyndicale qui se développe.

La répression, ce vieil outil de ceux qui ont le pouvoir d'exploiter ceux qui travaillent ! La CGT connaît depuis toujours la répression antisyndicale, car ce sont ses militants qui en sont les premières victimes : déroulement de carrière sabrée, provocation, pression, mise au placard, licenciement... De la répression individuelle à la répression collective, tous les secteurs d'activité sont touchés, le privé comme le public. La liberté syndicale est un droit fondamental inscrit dans la constitution, les atteintes patronales ou autres contre ce droit doivent être systématiquement combattues. La Cgt, du syndicat à la Confédération, en a toujours fait son combat.

La répression antisyndicale est un indicateur sur l'état de santé économique, social et démocratique d'un pays, son intensification varie avec le rapport de force qui lui fait face. Plus le syndicalisme se portera bien, plus la répression antisyndicale aura du mal à s'appliquer.

Plus la CGT sera forte, rassembleuse réactive et porteuse d'espoir, plus les camarades seront protégés dans leurs actions. Plus de syndiqués accueillis et formés, c'est plus de militants armés et efficaces pour construire un rapport de force décisif

**Bientôt, le 15 octobre 2012, cinq camarades roannais vont comparaître devant la Cour d'Appel de Lyon, victimes eux aussi de la répression qui veut criminaliser l'action syndicale.**

Notre soutien leur est indispensable et remplir un bus pour cela paraît être la contribution minimale à la solidarité, le minimum pour dire notre indignation.

Catherine MATHIAS

## Sommaire :

- P2: Collectif Chômage Précarité, Négociation pour une meilleure sécurisation de l'emploi  
P3/4: La Cgt se veut exigeante  
P5: Schiochet, ACC,  
P6: Médiateur



N° 1434 VENDREDI 5 OCTOBRE 2012

DEPOSE LE 5 OCTOBRE 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

## AGENDA

- **09/10** : journée d'action interpro, manif à Clermont-Fd,
- **11/10** : 15H manif intersyndicale des retraités devant la préfecture,
- **13/10** : Manif pour les sans-papiers 14h30 Place de la Victoire
- **15/10** : Manifestation à Lyon (soutien aux 5 roannais) (départ bus parking en face de Auchan Nord à 8H30 devant la médiathèque retour aux environs de 18H30)
- **15/10** : manif santé convention collective 51 : 9h30 préfecture,
- **19/10** : manif santé action sociale, devant l'ARS

## Le Collectif Chômage Précarité CGT 63 mobilise le 9 octobre :

Avec les syndicats de la métallurgie, des services publics, de la santé, des organismes sociaux, etc., les chômeurs et précaires sont également engagés dans la mobilisation du 9 octobre, pour l'emploi industriel.

Le collectif décline sa participation à cette journée d'action en deux rendez-vous : d'une part, **il sera présent sur la manif du matin, à 10 h 00, place Delille.**

D'autre part, il organise un rassemblement à 14 h 30, le 100 000ème chômeur Auvergnat y sera symboliquement accueilli.

Le lien entre emploi industriel et chômage est évident. En effet, l'industrie Auvergnate a perdu 20 % de ses effectifs depuis 2000 : 82 000 salariés aujourd'hui, contre plus de 100 000 à l'époque. Il y a aujourd'hui plus d'inscrits à Pôle Emploi que de salariés de l'industrie en activité en Auvergne ! Un-e salarié-e du privé sur quatre subit le chômage !

Le Collectif Chômage Précarité veut donc marquer les esprits. Face à un tel niveau de chômage et de précarité, que l'austérité ne peut qu'amplifier, l'heure est à la mobilisation. Intérimaires, précaires de l'Éducation Nationale, des collectivités locales ou des associations, vacataires, « CDD-renouvelables », stagiaires sans lendemains et autres privés d'emplois, refusent de voir leur avenir bradé pour cause de crise.

L'association Chom'actif, membre du mouvement national des chômeurs et précaires, s'associera à ce rassemblement

L'UD CGT 63 appelle l'ensemble des salarié-e-s, actifs ou non, l'ensemble des syndicats, militant-e-s, adhérent-e-s CGT du Puy de Dôme à venir soutenir l'initiative du Collectif Chômage-précarité, à **14 h 30, devant Pôle Emploi des pistes (Clermont-Nord).**

Envoyez leur un message pour leur annoncer votre participation : [precarite@cgt63.fr](mailto:precarite@cgt63.fr)

## NÉGOCIATION "POUR UNE MEILLEURE SÉCURISATION DE L'EMPLOI" : LE MEDEF "À CÔTÉ DE LA PLAQUE"

L'heure est à l'urgence sociale : trois millions de salariés sont inscrits à Pôle Emploi, 6 millions de salariés sont en situation de précarité, les ruptures conventionnelles explosent, deux embauches sur trois se font en CDD...

Que propose le Medef ? Comme d'habitude. C'est à dire plus de flexibilité, des périodes d'essai plus longues, un raccourcissement des délais de mise en œuvre des plans de suppression d'emplois. Comme si la situation économique et sociale était la même qu'avant les élections, comme si la « feuille de route » gouvernementale pour cette négociation n'existait pas. Le Medef nous parle de « modernisation » du marché du travail, il ne nous parle pas de sécurisation de l'emploi.

Il faut que cette négociation prenne une autre tournure.

La CGT propose notamment :

- D'encadrer l'usage des contrats précaires ;
- De construire des droits attachés à la personne transférables d'une entreprise à l'autre (par exemple en matière de formation, de prévoyance, ...)

- D'améliorer en amont l'information des représentants du personnel sur la situation et la stratégie de l'entreprise, y compris par des droits nouveaux ;

- De créer un droit de recours suspensif des représentants du personnel sur les décisions importantes concernant l'emploi ;

- De maintenir l'emploi, lors de difficultés conjoncturelles que peut traverser l'entreprise, sans organiser la régression des droits des salariés ;

- De donner les moyens aux représentants des salariés de construire et de faire accepter des propositions alternatives aux projets patronaux.

Cela ne pourra se gagner que si les salariés parviennent à se faire entendre. La prochaine séance de négociations, le 11 octobre, sera consacrée au volet "précarité".

L'attitude actuelle du Medef est un mauvais départ pour ces négociations, alors que les salariés attendent avec impatience des réformes de progrès social.

C'est cette attente qu'ils exprimeront le 9 octobre 2012 lors de la journée nationale d'action pour l'industrie et pour l'emploi.

Montreuil, le 4 octobre 2012

## LA CGT SE VEUT EXIGEANTE, CONSTRUCTIVE, TRANSPARENTE.

Intervention CGT lors de l'ouverture de la négociation sur la « Sécurisation de l'emploi » du 4 octobre 2012.

La négociation qui s'ouvre est effectivement importante et lourde d'enjeux pour les salariés.

Pour nous, le contexte économique et social doit éclairer les objectifs de cette négociation :

C'est celui de l'urgence sociale face à la montée du chômage, du sous emploi et des plans sociaux dans les entreprises. Cette situation pèse sur le développement économique et la croissance. Cela, nous l'avons dit, demande des mesures immédiates de la part des pouvoirs publics. Ils ont notamment des responsabilités face aux décisions autoritaires des grands groupes. Nous pensons qu'il y a urgence à ce qu'une loi protégeant des sites comme Aulnay ou Florange, soit adoptée rapidement.

Il conviendrait, selon certains, de s'entendre sur une prétendue « rigidité du marché du travail » en France. Mais de quelle rigidité parlons-nous ?

Plus de 4 embauches sur 5, hors intérim se font en CDD. Le recours aux contrats très courts a fortement augmenté au cours des dernières années. Les jeunes salariés, les femmes sont particulièrement concernés. Le cap des 3 millions de chômeurs a été franchi récemment : nombre d'entre eux sont en fin de droits et ne sont pas indemnisés. 6 millions de salariés vivent en situation de sous-emploi et de précarité.

Avec cette situation, le marché du travail serait « défavorable aux employeurs » ?!!

Je vous ai entendu et lu, M. Bernasconi : « il faudrait évoluer sur le côté rigide du CDI ».

C'est oublier un peu vite tous les coups de canifs qui ont été donnés depuis des années dans les droits collectifs des salariés. Le bas niveau des salaires en est l'illustration. Beaucoup d'outils ont été mis à la disposition des employeurs depuis des années en vue de rendre le travail plus flexible.

D'abord les possibilités de déroger à la loi sous certaines conditions et aux accords d'un niveau supérieur. La hiérarchie des normes et le principe de faveur est sérieusement entamé. L'aménagement du temps de travail a été particulièrement utilisé.

Une conception très large du licenciement économique s'est répandue tandis que le licenciement pour motif personnel est facilement maniable...à condition d'avoir une « raison valable ». Mais cette raison valable, est-ce cela la rigidité ?

Plus récemment la rupture conventionnelle permet une séparation sans aucune explication et en toute impunité.

Il est donc nécessaire de discuter qualité du travail et nouvelles sécurités, droit d'intervention des salariés, pour les salariés dans l'intérêt de ceux-ci et de bon nombre d'entreprises notamment celles qui subissent les décisions de leurs sous traitants.

C'est celui de l'enjeu de la compétitivité qui nécessite de s'extraire du dogme patronal du « coût du travail trop élevé ». Contrairement à ce que prône le Medef, ce ne sont ni le coût du travail, ni la prétendue rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises. Orienter l'investissement productif vers la croissance et la création d'emplois doit constituer un axe transversal des discussions.

C'est celui des logiques d'austérité au plan européen qui aggravent la régression sociale et entretiennent la récession économique. Avec la Confédération européenne des syndicats, nous revendiquons un « nouveau contrat social pour l'Europe ». Dans ce contexte, nous rejoignons l'analyse de la CES sur le concept de "flexicurité" : Il n'y a pas là de solution miracle a fortiori en temps de crise. La "flexicurité", cela suppose de consacrer beaucoup de moyens, notamment dans l'accompagnement dans l'emploi, il faut le dire - beaucoup de moyens pour peu de résultats et beaucoup de déceptions sur le volet sécurité. L'examen critique de la flexibilité du marché du travail, de l'affaiblissement des dispositions légales de protection de l'emploi au nom de la création d'emplois doivent être de mise dans cette négociation.

Le principe d'accords « gagnant/gagnant » est bien incertain : En Europe, nombre de syndicats sont témoins de signatures trahies. En Espagne, En Italie où Fiat n'a pas hésité à renier sa signature, en Europe centrale, en Grèce qui est en passe de devenir une vaste zone franche de toute réglementation sociale.

Nous entrons dans cette négociation avec des exigences, parce qu'elles sont le pendant de la réponse aux besoins des salariés.

7 millions de salariés changent chaque année de situation professionnelle... Il faut de nouvelles sécurités et de nouveaux droits.

Actuellement, un salarié qui change ou qui perd son emploi, perd la quasi-totalité de ses droits, parce que les droits sont attachés à l'emploi et dépendent notamment de la taille des entreprises. Les ruptures de contrat de travail impliquent pour les salariés une perte de revenus importante et tous les droits annexes (ex : complémentaire santé, droit à un congé formation, prévoyance, ancienneté, qualification, droit à la retraite...).

C'est cette situation qu'il faut faire évoluer.

Pour une approche globale et ambitieuse :  
Nouveau statut du travail salarié et sécurité sociale professionnelle :

La CGT propose la construction de droits attachés à la personne cumulables au fil de la carrière, transférables d'un employeur à un autre.

Ils doivent constituer le socle d'un nouveau statut du travail salarié. Cela passe notamment par la sécurité sociale professionnelle permettant de garantir le maintien du contrat de travail en cas de suppression de l'emploi, responsabilisant ainsi l'entreprise qui entend licencier.

Ces objectifs doivent être au cœur des discussions de la négociation interprofessionnelle à venir pour trouver les moyens de les atteindre.

L'enjeu d'un réel contenu interprofessionnel à la négociation :

Laurence Parisot affirme vouloir "un cadre normatif nouveau pour obtenir des compromis".

Mais le Medef ne conçoit les droits qu'entreprise par entreprise. Il poursuit l'objectif de faire de l'accord d'entreprise le cadre exclusif des droits collectifs.

C'est une impasse économique et sociale !

Une part des réponses au plan économique réside non pas dans plus de segmentation, mais dans

plus de co-responsabilité et de mutualisation des entreprises, notamment entre petites et grandes entités.

Le niveau interprofessionnel est indispensable pour répondre au défi d'aujourd'hui faisant du statut du travail un déterminant de l'efficacité économique et sociale. Des garanties interprofessionnelles sont nécessaires, tout comme des moyens supplémentaires.

C'est le cas pour répondre, notamment aux besoins de formation qui augmentent et vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Comme le dit le Conseil économique et social dans un rapport de 2007 sur la sécurisation des parcours professionnels, il ne s'agit pas seulement de chercher à gérer et réparer les situations de rupture, mais bien de prendre en compte la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une trajectoire de vie.

La CGT se veut constructive

Nous avons un document d'orientation pour guider cette négociation, il doit servir. Nous avancerons des propositions sur chaque domaine identifié dans le document.

J'insiste sur quelques points qui nous paraissent essentiels :

- Nous sommes sur des sujets structurants qui demandent du temps pour négocier. Il y a sans doute une question de temps et de méthode pour avancer dans de bonnes conditions ; d'autant que sur certains sujets (GPEC), il est utile de s'appuyer sur des bilans de ce qui se fait ou de ce qui a été conclu précédemment ;

- Enfin, nous sommes attachés à la transparence vis-à-vis des salariés que nous représentons. On travaillera et on mobilisera dans ce sens afin que leurs aspirations à plus de sécurité et de garanties collectives soient au cœur des discussions.

Il n'est pas inutile de rappeler que le droit à la négociation collective est un droit des salariés, notamment quand on fait le constat que cette négociation n'était pas ouverte, était affublée de qualificatifs « historique » ou « moment de vérité » ! Seuls les salariés pourront en juger.

# SCHIOCHET

## Quel sera l'avenir des 50 salariés de l'entreprise de bâtiment Schiochet ?

**Le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand a ordonné la poursuite de l'activité jusqu'au 10 décembre. 40 jours de sursis pour tenter de trouver un repreneur.**

Une chose est sûre, s'il reste encore un peu d'espoir, c'est grâce à la mobilisation ferme et déterminée des salariés venus assister à la demande de la CGT construction et ses délégués à l'audience pour défendre leur avenir.

Alors que l'administrateur demandait la liquidation de l'entreprise, le représentant des salariés et leur avocate, puis successivement le mandataire judiciaire et le procureur ont demandé la poursuite de l'activité pour terminer les chantiers et surtout trouver un repreneur.

En effet cette procédure commencée très tard le 25 aout n'avait pu aboutir. Ces mêmes intervenants ont souligné la renommée de travail bien fait et du savoir-faire de cette entreprise. En effet, ses salariés ont construit pendant plus de quarante ans, nombre d'immeubles de l'agglomération clermontoise dont, par exemple, le palais des congrès près de l'ancienne gare routière.

Même si le passif est très élevé et empêche la poursuite de l'activité par l'actuel employeur, « *tout le possible doit être fait pour l'avenir des salariés* » devait conclure le procureur de la République.

Il est scandaleux que pour l'administrateur judiciaire, les salariés n'existent pas et que seules comptent les finances de l'entreprise. Il n'avait communiqué aucun document au comité d'entreprise à l'avance et ne proposait que la fermeture de l'entreprise. Il refusait de répondre aux appels téléphoniques des représentants des salariés ou aux demandes exprimées par fax. Il refusait que les salariés soient présents dans la salle du tribunal pour écouter ce que l'on disait sur leur avenir. Le jugement obtenu (grâce à la mobilisation des salariés qui a permis au bon sens de l'emporter), est un camouflet à la hauteur de son mépris pour les salariés et leurs représentants.

Reste aussi la réponse que donnera la justice à nos demandes de regarder les pratiques de Mr Schiochet.

## La mobilisation se construit aux ACC

**C'est un long combat, que celui qui a été mené toutes ces années pour sauver les ACC.**

Cette entreprise dont le cœur de métier est de rénover les rames de transport ferroviaire est passée par bien des périodes d'incertitude et doit, dans une large mesure, sa survie à l'action de militants de la CGT.

De nouveau, les ACC sont dans la tourmente. A l'opacité de la politique de la direction, il était jusqu'à présent difficile au syndicat, confronté au renouvellement de son équipe, d'opposer une mobilisation des salariés.

Mais les choses ont changé ! Le syndicat est récemment intervenu par tract et par prise de parole, il a regagné la confiance des salariés qui ont voté à 75 % pour lui. Il détient donc la majorité absolue en CE et en DP.

Il est donc en mesure d'exiger d'avoir un meilleur accès à l'information ; la majorité du CE a voté une expertise du prévisionnel.

**Le 9 octobre, la journée commencera à 9 h00 aux ACC, par une prise de parole.**

L'Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie appelle donc à **un rassemblement à 09 h 00 devant les ACC, 32 rue Du Pré la Reine à Clermont-Ferrand**. Ce rassemblement rejoindra la place Delille en cortège, pour le départ de la manifestation à 10 h 00.

**L'UD CGT 63 appelle à aller grossir les rangs devant les ACC, pour soutenir les salariés et tous les métallos du Puy de Dôme.**

**A suivre...**



# Indemnisation des victimes du Mediator : Y'a t'il deux poids, deux mesures ?

Montreuil, le 4 octobre 2012

Ce matin, bon nombre de victimes du « Mediator » doivent se sentir abandonnées par les pouvoirs publics après les premiers résultats des demandes d'indemnisation faites auprès de l'office national des accidents médicaux (ONIAM).

Ainsi, sur les 7467 dossiers déposés, seulement 20 ouvrent droit à une indemnité. INDECOSA-CGT est indignée par cette méthode qui consiste à « déresponsabiliser » au maximum les laboratoires SERVIER dans cette affaire.

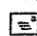

Le plus choquant, c'est que nous soupçonnons, tout comme la pneumologue Irène Frachon, l'Etat de réduire au maximum le nombre d'ayants droit pour ne pas avancer l'argent. Il n'y a pas si longtemps, un Président de la République avait dit que la « santé » n'avait pas de prix.


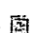


Malgré tout, cette mauvaise nouvelle conforte la stratégie d'INDECOSA-CGT qui avait fait le choix de porter plainte au pénal. En effet, dès la création du fonds d'indemnisation, comment ne pas rester perplexe sur la composition de ces membres ? Sur les 7 membres, seulement 2 sont des experts scientifiques et pour couronner le tout un représente les intérêts du groupe pharmaceutique.

Le gouvernement doit vite réagir et prendre des mesures immédiates sans quoi le sentiment d'injustice et de colère va s'installer parmi les victimes et leurs familles.

---

**INDECOSA CGT 63** Association pour l'**INFORMATION** et la **DEFENSE** des **CONSOMMATEURS SALARIES**

 Maison du Peuple  Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND

 04 73 36 21-64  09 60 11 59 30  indecosa.63@orange.fr  www.indecosa.cgt.fr

---